

## 16.3.3 Proposition d'Indicateur sur l'Accès à la Justice Civile



**OBJECTIF 16:** Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.

**CIBLE 16.3:** Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité.

**INDICATEUR 16.3.3:** Proportion de personnes ayant fait l'expérience d'un problème légal au cours des deux dernières années et qui ont eu accès à des informations adéquates ou l'aide d'un expert et qui ont pu résoudre leur problème.

### CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La cible 16.3 demande aux pays de « Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité ». Bien qu'il n'y ait pas de définition officielle du terme accès à la justice, il fait référence à « la capacité d'une personne à se défendre et faire valoir ses droits et à obtenir une résolution juste d'un problème justiciable en accord avec les critères des droits de l'homme ; si nécessaire, à travers des institutions de justice formelle ou informelles impartiales et avec un support légal adéquat.<sup>1</sup> Les deux indicateurs mondiaux pour la cible 16.3 ayant été adopté par l'Assemblée Générale de l'ONU en juillet 2017 au sein du Cadre mondial d'indicateurs pour les ODD, se focalisent exclusivement sur la justice criminelle, omettant les expériences de la majorité de la population avec la justice civile quotidienne, en particulier les personnes pauvres et les groupes de personnes les plus à risque d'être oubliés.<sup>2</sup> L'accès à la justice civile est nécessaire pour que les personnes puissent résoudre leurs plaintes, faire valoir leurs droits, et pour la concrétisation de l'agenda du développement durable. Sans l'inclusion d'une mesure sur l'accès à la justice, le cadre mondial de suivi de la mise en œuvre des ODD restera incomplet.

Il existe une occasion cruciale aujourd'hui pour adresser cette lacune au sein du cadre mondial de suivi de la mise en œuvre des ODD. Le Groupe d'Experts Inter-Agence sur les Indicateurs des ODD (IAEG-SDGs en anglais) est en train de mener un examen complet du cadre mondial d'indicateurs pour les ODD et soumettra ses affinements, révisions, remplacements, et additions et suppressions lors de la 51<sup>ème</sup> session de la Commission de Statistique des Nations Unies en Mars 2020. Des indicateurs supplémentaires sont considérés lors de circonstances exceptionnelles, par exemple si un aspect crucial d'une cible n'est pas en train d'être mesuré grâce aux indicateurs en place.

Afin de faire progresser l'objectif d'assurer l'accès à la justice pour tous dans des conditions d'égalité, cet indicateur supplémentaire pour la cible 16.3 mesure en particulier si les personnes ayant des problèmes juridiques civils peuvent obtenir une aide, de l'assistance ou une représentation juridique, et résoudre leurs problèmes.

L'indicateur proposé contient plusieurs avantages:

- Il est axé sur les personnes, étant donné qu'il mesure l'expérience des personnes ayant subi le problème juridique.
- Il fournit un bilan général des besoins en termes de justice publique en reflétant les problèmes légaux qui ont lieu à l'intérieur et à l'extérieur des institutions formelles.
- Il reflète une dimension importante des besoins juridiques non satisfaits et d'accès à la justice qui est quantifiable, exploitable et pertinent en matière de politiques publiques.
- Il se concentre sur les barrières les plus importantes en terme d'accès à la justice et de résolution de problèmes juridiques – assistance et capacité juridique – qui touche les personnes les plus pauvres de manière disproportionnée.
- Il est basé sur l'expérience des personnes.
- C'est un indicateur rigoureux qui permet des comparaisons entre pays, mais qui peut aussi se prêter à d'autres problèmes si nécessaire.
- Il peut être estimé avec seulement quatre questions, ce qui le rend facilement intégrable au sein de sondages nationaux déjà en cours.
- Il est comparable à l'indicateur expérientiel de déclaration de la criminalité pour l'indicateur 16.3.1 des ODD.
- Il s'appuie sur les consignes méthodologiques dérivées d'un examen complet de plus de 60 sondages nationaux dans plus de 30 juridictions au cours des 25 dernières années.
- Il a été estimé de manière comparable dans 101 pays par le World Justice Project avec un échantillon de 1,000 sondés dans chaque pays.
- Cet indicateur peut être ventilé par genre, âge et revenu.

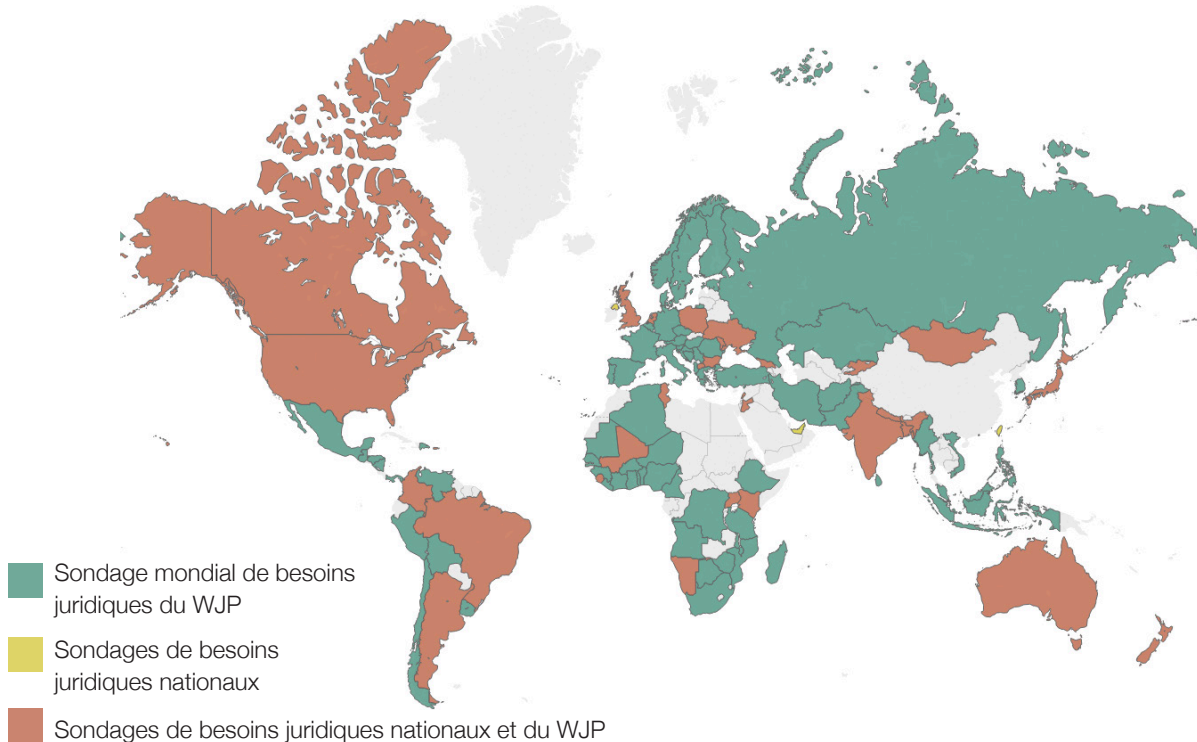
<sup>1</sup> Praia Group Handbook on Governance Statistics: Access to and Quality of Justice (à venir 2019).

<sup>2</sup> World Justice Project (2018), *Global Insights on Access to Justice: Findings from the World Justice Project General Population Poll in 45 Countries*; OECD & Open Society Justice Initiative (2019), *Legal Needs Surveys and Access to Justice*, OECD Publishing, Paris; OECD & World Justice Project (2019), *Building a Business Case for Access to Justice*.

## MÉTHODOLOGIE ET DISPONIBILITÉ DES DONNÉES

La méthodologie des sondages de besoins juridiques et les questions proposées pour construire cet indicateur s'appuient sur les conseils méthodologiques issues du rapport *Sondages de Besoins Juridiques et Accès à la Justice* développé par l'Organisation de Coopération Economique et de Développement (OCDE) et l'Open Society Justice Initiative (OSJI). Ce guide compile les conclusions et les meilleurs pratiques en terme de méthodologie, acquises à travers plus de 60 sondages nationaux dans plus de 30 juridictions au cours des 25 dernières années. Cette approche en terme de sondages de besoins juridiques détaillée dans ce rapport illustre un large éventail de traditions juridiques, et d'environnement politiques et culturels, recueillis à travers des projets de mesure en Afrique du Sud, Argentine, Colombie, Corée, Indonésie, Kenya, Mongolie, Népal, Philippines, Royaume-Uni, Sierra Leone, et Ukraine. Ces conseils méthodologiques bénéficient aussi de plusieurs consultations auprès de divers experts, y compris des représentants des offices de statistique nationaux d'Afrique du Sud, Cap Vert et du Mexique ; des représentants du Ministère de la Justice de l'Argentine, Canada, Etats-Unis, France, Pays Bas, Royaume- Uni, Suède et Ukraine ; des experts de la Direction des Statistiques et des Données de l'OCDE, OSJI, du Programme de Développement des Nations Unies, la Banque Mondiale, et du World Justice Project ; et des académiciens.

**FIGURE 1: DISPONIBILITÉ DES DONNÉES DE SONDES DES BESOINS JURIDIQUES**



Un nombre toujours plus important de pays est en train de mettre en place des sondages de besoins juridiques utilisant des méthodologies similaires afin d'évaluer les besoins juridiques de leur population, d'améliorer les services juridiques, et renforcer les liens entre secteurs. Au cours des 25 dernières années, plus de 60 sondages nationaux ont été menés dans plus de 30 juridictions. En outre, en 2017 et 2018, le World Justice Project a inclus un module de sondage sur les besoins juridiques et l'accès à la justice dans son Sondage de Population Générale (GPP en anglais) que le WJP administre de manière systématique dans plus de 100 pays. Ce module pose les mêmes questions dans plusieurs pays et suit les recommandations méthodologiques du rapport *Sondages de Besoins Juridiques et Accès à la Justice* publié par l'OCDE et OSJI, fournissant une image comparable des expériences à travers le monde. Entre les sondages nationaux et le sondage global du WJP, des données sont disponibles pour 45 études à travers 110 pays (voir Figure 1).

## A PROPOS

Cette proposition a été soumise au Groupe d'Experts Inter-Agences sur les Indicateurs des ODD par deux agences co-consignataires, le PNUD et l'OCDE, et a été développé avec le support technique d'OSJI et du WJP. La co-consignarité du PNUD et de l'OCDE sera soutenue par un consortium d'organisations qui fourniront une assistance technique et opérationnelle afin de mettre l'indicateur en œuvre et soutenir les efforts nationaux de collection de données. Des commentaires sur cet indicateur ont été fournis par les offices de statistiques nationaux de l'Afrique du Sud (Stats SA), Brésil (IBGE), Kenya (KNBS), Mexique (INEGI), et par la Division de la Recherche et la Statistique du Ministère de la Justice du Canada, et le Centre d'Etudes Empiriques Juridiques du University College London.

Pour toutes questions concernant cette proposition, veuillez contacter [sdg16indicators@undp.org](mailto:sdg16indicators@undp.org).